

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 3 octobre 2016 à compter de 19 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

M. Gérard Coulombe - Maire

Mme Johanne Bonenfant – Mairesse suppléante

M. Patrick Courville - Conseiller

M. John Rodgers - Conseiller

Mme Jocelyne Lyrette – Conseillère

M. Éric Bélanger - Conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Une quinzaine (15) de personnes assistent à la rencontre.

O-0310-1109 Ouverture de la séance ordinaire

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

O-0310-1110 Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-0310-1111 Adoption du procès-verbal CORRIGÉ de la séance extraordinaire du 31 août 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours avant la tenue de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, d'adopter la correction au procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-0310-1112 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours avant la tenue de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-0310-1113 **Adoption de la 1^{re} modification du Règlement n° 050912-238 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Grand-Remous**

RÈGLEMENT N° 050912-238 / 1^{re} MODIFICATION
Règlement « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Grand-Remous

ATTENDU QU'en date du 3 décembre 2012, la Municipalité de Grand-Remous a adopté un règlement concernant le **Code d'éthique et la déontologie des employés de la Municipalité de Grand-Remous** ;

ATTENDU QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique qui est entrée en vigueur le 10 juin 2016 ;

ATTENDU QUE cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par le conseiller, John Rodgers, lors de la séance ordinaire du 2 août 2016 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que :

ARTICLE 1

L'article 9 intitulé « **Entrée en vigueur** » du Règlement n° 050912-238 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 9 : ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

« Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétence de la municipalité. »

ARTICLE 2

L'article 9 intitulé « Entrée en vigueur » du Règlement n° 050912-238 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION LE 2 AOÛT 2016
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT LE 6 SEPTEMBRE 2016
ADOPTION DU RÈGLEMENT LE 3 OCTOBRE 2016
AVIS PUBLIC ET ENTRÉE EN VIGUEUR LE 11 OCTOBRE 2016

O-0310-1114

Adoption de la 1^{re} modification du Règlement n° 0302-258 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Grand-Remous

RÈGLEMENT N° 0302-258

Règlement « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Grand-Remous »

ATTENDU QU'en date du 3 mars 2014, la Municipalité de Grand-Remous a adopté un règlement concernant le **Code d'éthique et la déontologie des élus de la Municipalité de Grand-Remous** ;

ATTENDU QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique qui est entrée en vigueur le 10 juin 2016 ;

ATTENDU QUE cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par le conseiller, John Rodgers, lors de la séance ordinaire du 2 août 2016 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que :

ARTICLE 1

L'article 7 intitulé « Entrée en vigueur » du Règlement n° 0302-258 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 7 : ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

« Il est interdit à tout membre du conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétence de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ».

ARTICLE 2

Ajour de l'article 8 intitulé « Entrée en vigueur » du Règlement n° 0302-258 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION LE 2 AOÛT 2016
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT LE 6 SEPTEMBRE 2016
ADOPTION DU RÈGLEMENT LE 3 OCTOBRE 2016
AVIS PUBLIC ET ENTRÉE EN VIGUEUR LE 11 OCTOBRE 2016

O-0310-1115

Engagement d'un aide-journalier saisonnier

CONSIDÉRANT QUE le poste d'aide-journalier saisonnier est devenu vacant ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Julie Rail, a procédé à l'affichage à l'interne ;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de la période d'affichage, un seul candidat a démontré son intérêt pour ledit poste ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge que le candidat est en mesure de rencontrer les exigences inscrites dans l'affichage du poste ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que monsieur Patrick Lamoureux soit embauché comme **Aide-journalier saisonnier**. Le salaire, les conditions de travail et les avantages sociaux prévus sont ceux établis selon la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

O-0310-1116 **Départ à la retraite de la surveillante de loisirs**

CONSIDÉRANT QUE madame Gisèle Landry a déposé une lettre nous informant de son départ à la retraite ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'accepter la démission de Mme Gisèle Landry au poste de surveillante de loisirs à compter du 27 septembre 2016 et qu'une lettre de remerciement lui soit acheminée.

Adoptée à l'unanimité

O-0310-1117 **Rencontre du Regroupement régional 2016 de l'Outaouais**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu, que la directrice générale participe à la rencontre du Regroupement régional 2016 de l'Outaouais qui aura lieu le 9 novembre prochain à Gracefield au coût de 10 \$.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0310-1118 **Adoption de la liste des chèques émis et des paiements en ligne pour la période du mois de septembre 2016**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu, d'adopter la liste des chèques émis ainsi que les paiements en ligne effectués pour la période du mois de septembre 2016, au montant de 27 852.02 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0310-1119 Adoption de la liste des comptes fournisseurs dus pour la période du mois de septembre 2016

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu, d'adopter la liste des comptes fournisseurs dus pour la période du mois de septembre 2016 au montant de 91 466.99 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0310-1120 Adoption des salaires payés pour le mois de septembre 2016

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, d'adopter la liste des salaires payés pour la période du mois de septembre 2016 au montant de 48 939.13 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0310-1121 Renouvellement de l'entente avec Cossette et Frères inc. / Entretien station de pompage

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la directrice générale est autorisée à renouveler et à signer l'entente pour 2016-2017 pour l'utilisation de la station de pompage, et ce, aux mêmes conditions.

La directrice générale, Julie Rail, est autorisée à signer les documents relatifs à cette entente.

Adoptée à l'unanimité

O-0310-1122 Renouvellement de l'entente avec Agrégats Décor Estrie inc. pour le service d'électricité – Entretien hivernal 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2016-2017, l'abrasif d'hiver sera entreposé sur le site d'Agrégats Décor Estrie inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'avoir accès au service d'électricité pour sa machinerie de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité alloue annuellement un montant annuel pour l'obtention de ce service ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, soit autorisée à signer une entente avec Agrégats Décor d'Estrie inc. afin d'obtenir le service d'électricité au coût de 400 \$ pour la saison 2016-2017.

La directrice générale, Julie Rail, est autorisée à signer les documents relatifs à cette entente.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0310-1123 Appel d'offres pour le « Service de vidange, collecte et transport de boues septiques »

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, Julie Rail, à faire la présentation d'un appel d'offres commune pour le service de vidange, collecte et transport de boues septiques regroupant les municipalités de Aumond, Bois-Franc, Egan Sud et Grand-Remous, le tout pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2021.

L'appel d'offres sera publié dans un journal local ainsi que sur le site de SE@O « *Système électronique d'appel d'offres* » et les frais de publication seront défrayés à parts égales entre les municipalités participantes.

Adoptée à l'unanimité

O-0310-1124 Site de dépôt des matières organiques à l'intérieur du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu de demander à la MRC de nous faire parvenir l'échéancier ainsi que la date prévue de mise en opération de la collecte des matières organiques sur son territoire et de les aviser par le fait même que Grand-Remous serait intéressée à implanter un tel site sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité

O-0310-1125 Départ à la retraite de M. Robert Neault, médecin

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Neault, médecin a déposé une lettre nous informant de son départ à la retraite ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'accepter la démission de M. Robert Neault au poste de médecin pratiquant à la Clinique de santé à compter du 15 septembre 2016 et qu'une lettre de remerciement lui soit acheminée.

Adoptée à l'unanimité

O-0310-1126 **Programme d'amélioration locative – Aide financière clinique de Santé**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que le Conseil accepte l'aide financière pour la clinique de santé au montant minimum de 4 000\$ versé dans le cadre du Programme d'amélioration locative.

Adoptée à l'unanimité

O-0310-1127 **Adjudication des contrats pour la réfection et la modification des bureaux de la clinique de Santé**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le Conseil adjuge les contrats suivants pour la réfection et la modification des bureaux de la clinique de Santé :

Sébastien Langevin	21 741.36 \$ ¹
Climatisation Maniwaki inc.	2 301.57 \$ ¹
Les entreprises électriques B.L. 1996 inc.	2 975.00 \$ ¹

¹ plus les taxes applicables ** la part municipale sera prise à même le fond général

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0310-1128 **Versement de subventions / Programme de soutien à de petites rénovations - Règlement n° 110515-271**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'autoriser les versements des subventions accordées dans le cadre du « **Programme de soutien à de petites rénovations** » pour les projets finalisés et conformes pour :

- M. Martial Désabrais au montant de 530 \$
- Mme Joanne Cyr au montant de 530 \$
- Mme Marie-Paule Langevin au montant de 291.98 \$
- Mme Ginette Beaudoin et Rémi Baron au montant de 404.79 \$

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0310-1129 **Comité d'action de sauvegarde de l'AFC**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le Conseil octroi un montant de 1000 \$ au **Comité d'action de sauvegarde de l'AFC** composé de trois (3) représentants des pourvoyeurs et un (1) élu, soit

Messieurs Éric Naudin, Nicolas Chaussé, Franck Lethner et Patrick Courville.

L'octroi sera versé à l'Association des pourvoyeurs du Baskatong qui verra à effectuer un compte-rendu détaillé des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0310-1130 Nettoyage des îles sur le réservoir Baskatong

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a alloué une somme de 2000 \$ à l'Aire faunique communautaire pour effectuer le nettoyage de dix (10) îles ainsi que des plages environnantes sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire reconduire cette initiative pour 2017 conjointement avec les municipalités limitrophes ;

ENCONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que demande soit faite à chacune des municipalités limitrophes au réservoir Baskatong afin de les sensibiliser à cette problématique et par le fait même leur participation financière afin de poursuivre cette initiative et ainsi préserver cette richesse naturelle.

Adoptée à l'unanimité

O-0310-1131 Ajout de trois (3) nouveaux membres au Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Stéphane Lévesque, Rodrigue Lacourcière et Richard Courville ont remis leur démission comme membre du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a procédé par circulaire postal afin de recruter de nouveaux membres ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que Mesdames Claire Pelletier et Catherine Plouffe ainsi que Monsieur Pierre Despres sont nommés pour siéger sur ledit comité

La durée du mandat sera jusqu'au 5 décembre 2017 et renouvelable par résolution du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

O-0310-1132 Travaux d'aménagement au site Maria Chapdelaine

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est vu octroyer une aide financière au montant de 31 510 \$ dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires (FDT), représentant 80 % du coût total du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la part de la Municipalité représente 20 % du coût total du projet, soit 7 877.40 \$

CONSIDÉRANT QUE toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues pour procéder à la réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que le Conseil autorise une dépense maximale de 39 387.50 \$ pour la réalisation desdits travaux.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0310-1133

Rencontre sur la Planification stratégique en sport, loisir, plein air et activité physique

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que le Conseil entérine la participation du conseiller, John Rodgers à la rencontre sur la Planification stratégique en sport, loisir, plein air et activité physique.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0310-1134

Centraide Gatineau-Labelle et Hautes-Laurentides

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la Municipalité alloue un montant de 250 \$ à Centraide Gatineau-Labelle et Hautes-Laurentides dans le cadre de leur campagne de collecte de fonds.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0310-1135

Activité « HALLOWEEN 2016 »

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le Conseil donnera accès gratuitement à la salle du centre Jean-Guy Prévost et du centre des loisirs (patinoire) pour l'organisation de l'activité «

HALLOWEEN 2016 ». Les frais de SOCAN, de ménage ainsi que l'envoi d'un circulaire par la poste seront acquittés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

Période de questions et parole au public

La période de questions débute à 19h20.

O-0310-1136

Levée de la séance

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de lever la présente séance à 19h35.

Adoptée à l'unanimité

**Gérard Coulombe
Maire**

**Julie Rail
Directrice générale**

